

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} Septembre 2011

Les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis le 1^{er} Septembre 2011 au lieu habituel des séances, salle du conseil, sous la présidence de Madame Adrienne SIMON, Maire.

Présents : Messieurs GIMENO. MARJOLLET. PAILLOUX. Madame CHAMBORD. Monsieur POINT. Madame BOURDAREAU. Messieurs LINLAUD. LINARD. PAMPIGLIONE. HIVERT. ARRIVE-BEYLOT. Mesdames DELAGE. LEGER. DENIS. Messieurs MARTIN Michel. MARTIN Alain. CORMAU.

Absents et excusés : Monsieur BURLIER qui donne pouvoir à Madame SIMON. Monsieur GORCE qui donne pouvoir à Monsieur MARJOLLET. Madame MARCHAND qui donne pouvoir à Monsieur POINT.

Monsieur BROTHIER. Monsieur FOURNIER.

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Madame BOURDAREAU est élue secrétaire de séance.

1- CESSION DE PARCELLES A LA REGION POITOU-CHARENTES

Madame le Maire donne connaissance au conseil municipal du courrier de Madame la Présidente du Conseil Régional Poitou-Charentes concernant la cession de plusieurs parcelles de terrain par la commune pour la construction du futur CFA.

Par délibération du conseil municipal en date du 9 Décembre 2003, la commune avait pris la décision de céder à la Région pour l'Euro symbolique les parcelles cadastrées ZD 25, ZD 28, D 682 et D 684.

Dans le cadre du futur projet, il serait nécessaire que la Région devienne propriétaire des parcelles D 684, ZD 25, ZD 26, ZD 27 et ZD 28.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder à titre gratuit au conseil régional Poitou-Charentes les parcelles cadastrées D 684, ZD 25, ZD 26, ZD 27 et ZD 28 et autorise Madame le Maire à signer les actes de vente correspondants et toutes pièces utiles au dossier.

2- DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Monsieur GIMENO présente la Décision Modificative du budget de la commune ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement

Article 61523 (entretien voies et réseaux)	3 000,00 €
Article 61558 (entretien et réparations)	18 000,00 €
Article 6554 (contributions aux organismes de regroupement)	- 27 900,00 €
Article 6558 (autres contributions obligatoires)	27 900,00 €
Article 62848 (redevance autre)	1 000,00 €
Article 68011-042 (amortissement)	12 029,00 €
Article 023 Virement à l'investissement	13 546,70 €
TOTAL	47 575,70 €

Recettes de Fonctionnement

Article 6419 Remboursement sur rémunérations	4 000,00 €
Article 777-042 (amortissement de subventions)	43 575,70 €
TOTAL	47 575,70 €

Dépenses d'investissement

Article 2313 op 490 (chaudière bois)	- 18 000,00 €
Article 2312 op 513 (terrain de foot)	10 000,00 €
Article 2313 op 497 (gare)	- 4 200,00 €
Article 21538-041 (autre réseaux)	357 389,20 €
Article 2803-041 (amortissement frais d'études)	43 575,70 €
TOTAL	388 764,90 €

Recettes d'investissement

Article 1328 op 497 (gare)	5 800,00 €
Article 21532-041 (réseaux d'assainissement)	357 389,20 €
Article 28532-041 (amortissement réseau assainissement)	5 281,00 €
Article 28531-041 (amortissement réseau eau)	865,00 €
Article 28031-041 (amortissement frais d'études)	5 883,00 €
Article 021 virement section fonctionnement	13 546,70 €
TOTAL	388 764,90 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la DM2 du budget de la commune.

3- DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET DE L'EAU ET DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur GIMENO présente également les Décisions Modificatives du budget de l'eau et du budget de l'assainissement ci-dessous :

Budget de l'eau

Dépenses de fonctionnement

Article 617 (études et recherches)	9 000,00 €
Article 673 (autres charges)	1 000,00 €
Article 6811-042 (dotation aux amortissements)	7 806,00 €
Article 023 (virement à la section d'investissement)	-17 806,00 €
TOTAL	0,00 €

Dépenses d'investissement

Article 238 (avances versés sur immobilisations)	-72 983,00 €
Article 2315 op 069 (station de pompage)	72 983,00 €
Article 2315-041 (installations, matériel et outillage technique)	157 533,81 €
Article 2313 op 068 (château d'eau)	-10 000,00 €
TOTAL	147 533,81 €

Recettes d'investissement

Article 238-040 (intégration des travaux à la station)	157 533,81 €
Article 2813-040 (construction)	4,00 €
Article 28158-040 (autre)	7 802,00 €
021 Virement à la section de fonctionnement	-17 806,00 €
TOTAL	147 533,81 €

Budget assainissement

Dépenses de fonctionnement

Article 615 (entretien et réparations boues)	5 000,00 €
Article 617 (études et recherches)	-10 000,00 €
Article 673 (titres annulés)	1 000,00 €
Article 023 (virement à la section d'investissement)	-6 346,00 €
Article 6811-042 (amortissement)	18 101,00 €
TOTAL	7 755,00 €

Recettes de fonctionnement

Article 777-042 (produits exceptionnelle/opération de gestion)	807,00 €
Article 70128 (autres taxes)	2 500,00 €
Article 70611 (redevance)	4 448,00 €
TOTAL	7 755,00 €

Dépenses d'investissement

Article 2313 op 111 (station d'épuration)	5 948,00 €
Article 2313 op 122 (auto-surveillance STEP)	5 000,00 €
Article 13918-040 (autres subventions)	807,00 €
TOTAL	11 755,00 €

Recettes d'investissement

Article 2813 op 040 (amortissement sur construction)	1,00 €
Article 28158 op 040 (autres amortissement)	18 100,00 €
Article 021 virement à la section de fonctionnement	-6 346,00 €
TOTAL	11 755,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la DM2 du budget de l'eau et de l'assainissement ci-dessus.

4- MARCHE POUR LA RENOVATION DES TERRAINS DE FOOT

Madame le Maire commente le rapport d'analyses des offres du marché pour la rénovation des terrains de foot avec arrosage intégré et création d'une aire de jeux.

Après addition des notes de la valeur technique et du prix des prestations, il apparaît que l'entreprise SARL Guy LIMOGES présente la meilleure offre pour un prix de 80 164 € TTC.

Monsieur MARJOLLET précise que, suite au calendrier de travaux qui a été établi, le terrain d'honneur devrait être prêt en novembre si les conditions atmosphériques le permettent.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise SARL Guy LIMOGES et autorise Madame le Maire à signer le marché et toutes pièces utiles au dossier.

5- CHANGEMENT DE GRADE DE MONSIEUR VAZELLE

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la réussite de Monsieur Grégory VAZELLE à l'examen professionnel d'accès au grade d'éducateur des activités physiques et sportives hors classe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'éducateur des activités physiques et sportives hors classe et de supprimer le poste d'éducateur des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe au 1^{er} Septembre 2011.

6- RECRUTEMENT D'UN AGENT CHARGE DE LA COMMUNICATION

Madame le Maire informe le conseil municipal que jusqu'au 15 Septembre 2011, Mademoiselle DROIT remplace Monsieur SOURY à l'office de tourisme et Madame HUMBERT à la vente des tickets de cantine.

Cependant, il convient d'assurer également diverses tâches en relation avec la communication municipale (site Web, bulletin municipal ...)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste saisonnier d'agent chargé de la communication à compter du 16 Septembre 2011 pour une durée de 3 mois, à raison de 20 heures par semaine.

7- REMPLACEMENT DE MADAME PAUILLAC ET DE MADAME HUMBERT

Madame le Maire informe le conseil municipal que Mademoiselle Emilie BOISARD, actuellement au poste d'auxiliaire de remplacement, remplacera Madame PAUILLAC au ménage de la mairie et de l'école maternelle.

Madame MORINET assurera la garderie de l'école George Sand le matin.

Madame HUMBERT sera remplacée à la bibliothèque et à la BCD de l'école George Sand par Laëtitia DEBEAUVAIS pour la durée de son arrêt de travail.

8- CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL ET DE TECHNICIEN

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que l'appel à candidature pour le poste de responsable des services techniques donnait la possibilité de recruter un agent de maîtrise principal ou un technicien.

Monsieur BRACHET a été retenu par le jury fin juin ; ce dernier est actuellement agent de maîtrise principal et il convient de créer un poste d'agent de maîtrise principal pour permettre sa mutation.

Monsieur BRACHET est inscrit sur la liste d'aptitude des techniciens et il sera détaché sur un poste de technicien stagiaire dans le même temps.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'agent de maîtrise principal (35 heures par semaine) et un poste de technicien (35 heures par semaine) au 1^{er} septembre 2011 et de supprimer le poste de contrôleur.

9- PRIMES DU RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES

Madame le Maire fait part au conseil municipal des primes qui pourraient être accordées à Monsieur BRACHET, nouveau responsable des services techniques, suite à l'avis favorable de la commission chargée du personnel.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à Monsieur BRACHET, à compter du 1^{er} Septembre 2011, une bonification indiciaire de 15 points pour la direction des services techniques, l'indemnité spécifique de service (ISS) au coefficient 8 et au taux de 1 et la prime de service et de rendement aux taux maximum.

10- REMBOURSEMENT DE FRAIS DE STAGE DE MONSIEUR VAZELLE

Madame le Maire informe le conseil municipal que Monsieur VAZELLE, éducateur des APS, s'est rendu, avec son accord, à PARIS pour y effectuer un stage handisports afin de pouvoir accueillir des handicapés dans les séances prévues pour le sport à l'école. Il convient de prendre en charge le coût de la formation.

Le conseil municipal décide de rembourser à Monsieur VAZELLE les frais de stage soit 466 €.

11- FACTURATION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur GIMENO présente au conseil municipal les propositions de la société SAUR en vue de la prise en charge par cette société de la gestion complète des abonnés et de la facturation.

En effet, en raison des mouvements de plus en plus importants de la population, la gestion des abonnés est de plus en plus difficile car les départs ne sont pas toujours signalés, la mise à jour des abonnés est souvent effectuée avec du retard par la SAUR (signature tardive des contrats) et il n'a pas été possible de faire un fichier commun des abonnés.

Le conseil municipal, vu le coût proposé, décide de ne pas donner suite pour le moment.

12- APPROBATION DU REGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Après avoir pris connaissance du règlement des transports scolaires et après commentaire de Monsieur POINT, maire-adjoint, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau règlement des transports scolaires applicable dès le 5 Septembre 2011.

M. LINARD quitte le conseil municipal à 21 h 30.

13- ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET EAU 2010

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et de distribution de l'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération (ce dernier a été transmis le 15 Juin 2011 au conseil municipal).

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et de distribution de l'eau potable de la commune. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

14- MODIFICATION DES TARIFS DES CANTINES SCOLAIRES

Madame le Maire signale au conseil municipal qu'une erreur s'est glissée dans la délibération du 15 Juin 2011 concernant les tarifs des cantines scolaires et qu'il convient de supprimer la ligne « repas ATSEM » qui concernait les tarifs des stagiaires de l'école maternelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de supprimer la ligne « repas ATSEM » à 2,10 €.

15- CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR LE SERVICE DE REMPLACEMENT DES SECRETAIRES DE MAIRIE

Madame le Maire informe qu'il convient de remplacer Madame BEYLOT au secrétariat de la mairie.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose une convention pour bénéficier de remplaçantes pour les arrêts de travail ou les congés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention avec le centre de gestion pour le service de remplacement des secrétaires de mairie.

16- MISE A DISPOSITION DE MONSIEUR VAZELLE AUPRES DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Madame le Maire expose que l'Amicale de Basket Suaux-Chasseneuil souhaite la mise à disposition de Monsieur VAZELLE les mercredis de 18 h à 19 h 15 au gymnase.

Il conviendrait de modifier les horaires de son intervention à la demande des clubs sportifs de la manière suivante :

- pour le club de tennis : le lundi de 17 h 15 à 19 h 45 (au lieu de 18 h à 19 h 30)
- pour le club de hand-ball Entente Chasseneuil-La Rochefoucauld : de 16 h 45 à 18 h (au lieu de 18 h 30).

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à la mise à disposition de Monsieur VAZELLE au club de basket, de tennis et de hand-ball dans les conditions ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer les conventions correspondantes.

Le conseil municipal prend connaissance du coût de la mise à disposition par la commune de Monsieur Grégory VAZELLE, éducateur sportif, pour les quatre associations suivantes (saison 2011)

Entente (Hand)	96 h 15	1 567,77 €
UFC (Foot)	105 h 00	1 710,29 €
Tennis	52 h 30	855,14 €
ECA (Athlétisme)	105 h 00	1 710,29 €

Comme l'impose un décret de 2008 et le précisent les conventions avec les associations, il est obligatoire de demander le remboursement aux associations bénéficiaires, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander le remboursement des sommes ci-dessus aux associations et décide de verser une subvention aux associations suivantes :

Entente (Hand)	1 567,77 €
UFC (Foot)	1 710,29 €
Tennis	855,14 €
ECA (Athlétisme)	1 710,29 €

17- TAXE SUR L'ELECTRICITE

Monsieur GIMENO informe le conseil municipal que depuis le 1^{er} Janvier 2011 la taxe locale sur l'électricité a été remplacée par la taxe sur la consommation finale d'électricité. Il présente le nouveau dispositif de taxation.

La refonte du cadre de taxation de l'électricité pourrait permettre à la commune de revoir le coefficient qui est actuellement de 3.

La décision doit être prise avant le 1^{er} Octobre 2011. Le coefficient maximal est de 8,12.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une voix contre Monsieur CORMAU, fixe le coefficient multiplicateur unique de la taxe finale d'électricité à 4.

Le coefficient s'applique aux consommations finales d'électricité effectives sur le territoire de la commune de CHASSENEUIL.

18- SUBVENTION POUR DEUX NOUVELLES ASSOCIATIONS

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la création de deux nouvelles associations à CHASSENEUIL :

- l'association KAWATHEBIDOUILLE dont l'objet est la couture créative
- l'association BAD Compagnie dont l'objet est la pratique du badminton (cette activité a été soutenue depuis 2007 par la CALC).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer la somme de 150 € à chacune de ces deux associations.

19- SUBVENTION POUR TRANSPORT DE PAILLE

Madame le Maire présente au conseil municipal la demande au titre de l'action Solidarité Paille pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour aider au transport de paille pour approvisionner les éleveurs de la Charente.

En effet, compte-tenu de la sécheresse, les éleveurs charentais sont particulièrement touchés cette année.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150 € pour soutenir l'action Solidarité Paille qui sera versée à l'association des Maires de la Charente.

20- PROJET TIPI POUR LE PAIEMENT VIA INTERNET

Monsieur GIMENO présente un nouveau service proposé par la Direction Générale des Finances Publiques : le titre payable sur Internet (TIPI).

Après signature d'une convention avec le service du trésor, les usagers peuvent payer tous les services municipaux par Internet (cantine, eau, assainissement ...).

Le conseil municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (Madame CHAMBORD et Monsieur Michel MARTIN) donne son accord pour la signature de la convention avec le Trésor Public pour la mise en place du titre payable sur Internet.

INFORMATIONS

- Madame le Maire informe le conseil municipal que par arrêté du 21 Janvier 2011, Monsieur le Préfet a attribué en pleine propriété à l'Etat l'immeuble BEAUSSANT situé au Maine.

- Madame le Maire informe le conseil municipal que les offres des entreprises pour le marché de la gare sont en cours de vérification.
Une nouvelle consultation a été faite pour le lot 5 (menuiseries extérieures).
La commission se réunit le 13 Septembre 2011.

- Monsieur POINT fait part au conseil municipal des différents mouvements des enseignants dans les écoles pour la rentrée.
Il expose le problème de la réglementation très contraignante de la livraison de la viande à la cuisine centrale.

- Madame le Maire expose qu'il est impératif de trouver un forage de secours pour la Saint-Aubin et que plusieurs réunions avec l'ARS et la DDT ont eu lieu.
Diverses solutions sont à l'étude avec le syndicat d'eau des Basses Vallées Tardoire-Bonnieure.

- Madame le Maire informe le conseil municipal que des travaux de réfection du rond-point de Chantebuse vont avoir lieu semaines 41 et 42 de nuit.

- Monsieur GIMENO présente l'étude réalisée pour le transfert de nos lignes téléphoniques à la société CORIOLIS afin de faire des économies sur le coût et d'avoir une seule facture pour toutes les lignes payées par la mairie.

- Monsieur POINT donne le résultat de la consultation pour la fourniture de viande et de pain aux cantines scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.